

PROCES VERBAL**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} MARS 2021**

Le premier mars deux mil vingt et un, les membres du conseil municipal de la commune de Limalonges, se sont réunis à 20 heures 30 dans la salle de La Cendille, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 du Code Général des collectivités territoriales, et sous la présidence de Madame Machet Annette Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 23 février 2021

Présents : Messieurs et Mesdames : Machet Annette, Biraud Alain, Bouyer Nadia, Deschamps Valérie, Léoment Nathalie, Niot Jean-Marc, Stoffel Claude, Bonnisseau Milica, Hauwaert Gaëlle, Pignoux Cécile, Nicolas Christian, Guillaud Philippe, Machy Didier, Grimaud Marie-Thérèse

Albert Nicolas quitte la salle à 20 h 58

Jean-Marc Niot quitte la salle à 22 h 48

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Valérie Deschamps

Milica Bonnisseau a informé Madame le maire qu'elle souhaite enregistrer la séance de ce soir.

Toute personne a le droit de capter par des procédés audiovisuels les débats du conseil municipal, sauf pour les séances à huis clos. Cette faculté est garantie par la loi en raison du principe de la publicité des débats : « les séances du conseil municipal sont publiques », indique l'article L. 2121-18-1 du CGCT. Dans un jugement en date du 5 mai 2008, le tribunal administratif de Nice a eu l'occasion de préciser que « l'enregistrement audiovisuel ne peut être soumis à un régime d'autorisation préalable ».

Le Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 7 décembre 2020 est approuvé par 14 voix pour et 1 contre.

En fin de séance de ce jour, Milica Bonnisseau ne signe pas le procès-verbal et joint un courrier explicatif qui sera indexé au PV.

Avant d'aborder l'ordre du jour, des conseillers municipaux du groupe « construisons l'avenir de Limalonges avec vous » demande à Madame le maire de lire leur courrier :

Lecture du courrier par Madame le maire :

« Annette,

La grogne monte au sein du conseil et cette situation est intolérable. Nous tenons Milica pour responsable de cette situation. Son attitude sans cesse critique, ses remises en causes perpétuelles de la qualité du travail des uns ou des autres, sont autant d'insultes à l'encontre de l'ensemble du conseil et envers Cathy, notre secrétaire de mairie.

Par ses demandes infondées, son attitude désobligeante et polémique, ses sous-entendus suspicieux envers le travail de l'ensemble des conseillers, Milica génère une ambiance qui est néfaste au bon fonctionnement de notre conseil, et par extension, au bon fonctionnement de la commune.

Milica n'a jamais réussi son intégration dans le groupe depuis les élections de mars dernier. Tous les autres conseillers y sont parvenus, mais Milica s'est toujours tenue à l'écart. Malgré tous les appels à la raison des uns et des autres, Milica persiste à se tenir à l'écart, et refuse toute collaboration. La notion de travail collaboratif semble échapper totalement à Milica qui privilégie la confrontation.

Pour mettre fin aux querelles intestines, nous considérons que Milica est notre opposante, et j'aimerais que nous actions cet état de fait par une décision en conseil municipal.

C'est regrettable, d'autant que certaines idées de Milica mériteraient de retenir notre attention, que ses compétences seraient appréciées si elles étaient mises en avant de façon constructive et positive, dans la forme comme dans le fond.

Annette, nous te remercions par avance de lire le contenu de cette lettre en préambule du conseil de ce lundi 1^{er} mars, dans le cadre du ¼ d'heure citoyen, et aimerions que son contenu soit reporté intégralement dans le compte-rendu de la séance.

*Les conseillers du groupe « **construisons l'avenir de Limalonges avec vous** »*

Amicalement

Signataires : Cécile, Gaëlle, Nadia, Nathalie, Valérie, Alain, Christian, Claude, Didier, Jean-Marc, Nicolas, Philippe »

Annette Machet, Maire approuve le contenu de cette lettre.

Après un débat aux échanges vifs, Nicolas Albert, contrarié par la tournure que prend encore ce début de réunion, quitte la salle à 20 h 58.

Approbation du Pacte de gouvernance de Mellois en Poitou :

2021/517-579

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5211-10-1 et L 5211-11-2,

La loi Engagement et Proximité promulguée le 27 décembre 2019 prévoit l'organisation d'un débat sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance au sein des conseils communautaires à la suite du renouvellement général des conseillers municipaux.

Le conseil communautaire de Mellois en Poitou a délibéré le 22 octobre 2020 en faveur de la rédaction et l'élaboration de ce Pacte de Gouvernance.

Le projet de pacte de gouvernance a été envoyé aux communes le 22 janvier 2021.

Il a été présenté lors de la Conférence des Maires du 14 janvier 2021.

Chaque commune sera invitée avant le 22 mars 2021 à délibérer pour donner son avis sur le projet de Pacte.

L'enjeu du Pacte de gouvernance est :

- d'identifier les outils permettant de renforcer les dispositifs et de conforter le lien commune communauté.
- d'identifier ces modalités dans le schéma de gouvernance.

Sont notamment évoqués dans le projet de Pacte de gouvernance de Mellois en Poitou :

- La présentation du schéma de gouvernance et la place des communes dans les instances consultatives.
 - Les modalités de participations des communes dans la gouvernance
 - Les orientations sur le Projet de territoire, le Pacte financier et fiscal et le schéma de mutualisation
 - Les conditions dans lesquelles l'établissement public peut, par convention, confier la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs de ses communes membres ;
- Le rôle renforcé de la conférence des maires qui sera destinataire des ordres du jour du prochain conseil communautaire. Le conseil communautaire sera par ailleurs informé des points examinés en conférence des maires.
- Le projet de pacte de gouvernance sera soumis au conseil communautaire pour délibération, après avis des conseils municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Par 12 voix pour et 2 abstentions

- Approuve le Pacte de Gouvernance de Mellois en Poitou.

Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) :

2021/518-580

Vu le Code Général des Impôts, notamment son article 1609 nonies C, IV°, alinéa 7,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-5 II,

Vu le rapport de la CLECT du 21 janvier 2021.

Rapport de la CLECT

Madame le Maire rappelle que la CLECT évalue les charges transférées entre la communauté de communes et ses communes membres. La CLECT établit un rapport qui est ensuite soumis au vote des communes membres de la communauté de communes.

Les communes doivent délibérer sous trois mois à compter de la notification du rapport.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Par 12 voix pour et 2 abstentions

Approuve le rapport de la CLECT.

SIEDS : convention pour enfouissement des réseaux

2021/519-581

La commune a délibéré le 1er juillet 2019 pour accepter les premiers estimatifs concernant le projet d'enfouissement des réseaux, et présente la convention de financement du SIEDS.

Cette convention a pour objet de déterminer les conditions financières entre les parties pour l'opération programmée d'enfouissement coordonné des réseaux aériens sur supports communs de distribution d'électricité, de communications électroniques et d'éclairage public situé : Limalonges Village de Dessé, et Chez Brunet tranche ferme sur le territoire communal.

Le montant total de l'opération d'enfouissement coordonné des réseaux aériens est de 184 094.60 € TTC.

La répartition financière est établie ainsi :

- Réseaux électriques et d'éclairage public : 157 440.52 € TTC. Le SIEDS s'engage à financer la TVA et 75 000 € HT. La commune s'engage à verser une contribution syndicale de 56 200.43 € HT
- Réseau aérien de communications électroniques : 26 654.09 € TTC. La commune s'engage à financer le montant prévisionnel de 8 891.72 € TTC

Participation totale pour la commune : 65 092.15 €

La commune imputera les frais à sa charge sur le budget en section de fonctionnement chapitre 65.

Nadia Bouyer précise que la société WPD, au titre des mesures compensatoires, remboursera la Mairie.

Après délibération, le conseil municipal par 13 voix pour et 1 abstention autorise Madame le maire à signer la convention avec le SIEDS.

Droit à la formation des élus

2021/519-582

Madame le maire expose que la formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales et notamment par l'article L 2123-12 du code général des collectivités territoriales qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux.

Compte tenu des possibilités budgétaires, il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant au moins égal à 2 % des indemnités de fonction soit consacrée chaque année à la formation des élus.

Milica Bonnissieu demande si ces formations sont aussi ouvertes aux conseillers municipaux : oui, les membres du conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le maire, le conseil municipal,

à l'unanimité :

Article 1 : Adopte le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux de 1 000 €.

Article 2 : Décide selon les capacités budgétaires de prévoir chaque année l'enveloppe financière prévue à cet effet.

Renouvellement contrat adjoint administratif

2021/520-583

Madame le maire rappelle à l'assemblée que le contrat de Julie Meunier adjoint administratif, arrive à échéance le 31 mars 2021 et propose de le renouveler pour une période de 6 mois.

Après délibération, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité et autorisent Madame le maire à signer le contrat.

Nadia Bouyer, présidente de la commission « finances » présente le rapport de la commission concernant les subventions, donne des informations sur les modifications des calculs des taux d'imposition directs des taxes locales et divers renseignements budgétaires.

Nadia Bouyer présente chaque demande de subvention et fait part au conseil municipal de la proposition de la commission finances.

A la demande de Milica Bonnisseau, et en raison de la situation sanitaire actuelle les subventions de la banque alimentaire, des restos du cœur, du secours catholique et populaire sont augmentées de 100 € chacune par rapport à la proposition de la commission.

Didier Machy précise qu'il faut remercier les associations de la commune qui gèrent leur fond propre en ces temps difficiles et qui ne souhaitent rien demander à la commune.

Les subventions sont votées à l'unanimité ainsi :

Libellé	Pour mémoire Budget 2020	Budget 2021
Théâtre Feu Follet	-	400
Association Parents Elèves Limalonges	1 000	900
Club foot de Limalonges	-	30
Hôpital pour enfants Poitiers	50	100
Hôpital de Ruffec Association	150	150
Banque Alimentaire 79	250	350
Resto du Cœur 79	250	350
Secours Catholique Sauzé- Vaussais	300	350
Secours populaire 79	-	350
APECAF Sauzé-Vaussais	-	150
APF Handicap	-	100
Mot à Mot Melle	150	150
Ren'arts	-	-
Réserve		1 820
TOTAL	4 500 €	5 000 €

Devis divers

1. Claude Stoffel présente le travail de la commission « bâtiments » concernant les Panneaux d'affichages et présente les devis. A l'unanimité, le conseil accepte le devis de la FA MA MO de 3 500 € TTC
2. Vidéo surveillance : Madame le maire précise que l'église a été vandalisée et propose de mettre une caméra de surveillance. Après débat, et au vu de la somme excessive du devis, il est décidé de trouver une solution plus économique. En attendant la décision, il est décidé de convier Mme Bechet et Mme Cluseau samedi prochain pour en discuter avec elles et notamment pour prendre une décision sur l'ouverture ou non des portes de l'église dans la journée.

Divers

1. Document pour la détermination de l'adresse de remise des convocations à compléter et à remettre au secrétariat
2. Alain Biraud présente un rapport de la commission voirie du 16 janvier dernier : mise en sens unique de la rue des rosiers vers la rue du blason et remise en état de la voirie / reprise en largeur des accès de la rue de Monteneau / parking de covoiturage des Maisons-Blanches à remettre en état / résolution des problèmes d'eaux stagnante rue du marché, rue de bataillé, rue des 3 montées et à la Scie. Milica Bonnisseau soulève l'état du problème du parking de la Caillaude : problème : la commune n'est pas propriétaire et ne peut donc effectuer de travaux importants. Gaëlle Hauwaert propose de semer quelques graines de plantes devant le mur pour l'embellir avec l'accord du propriétaire.
3. Agent licencié en novembre : la commune lui doit l'Allocation de Retour à l'Emploi (ARE). Cette allocation a été étudiée et calculée par le service chômage du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale. Le montant s'élève à 25.13 €/ jour pendant 3 ans. A prévoir au budget.
4. Dans le cadre des mesures compensatoires, la haie le long de la route de Dessé a été plantée, la réfection du mur de la salle des fêtes est en cours ainsi que l'aménagement de l'aire d'information à Grange.
5. Madame le maire informe que la Communauté de communes Mellois en Poitou à adopté, lors du conseil communautaire du 25 Février 2021, les modifications du PLU de la commune pour la zone d'activité des Maisons Blanches. Il est regrettable qu'une réunion publique n'ai pu avoir lieu avant ce vote, mais comme toute assemblée délibérante la Communauté de communes est libre de son ordre du jour. Il est rappelé que la prochaine étape de la procédure est le permis d'aménager pour lequel une nouvelle enquête d'utilité publique sera menée.
6. Date de réunion :
commission communication : 15/03 à 20 h 30
commission sociale : 06/03 à 9 h
7. France bleu Poitou : dans le cadre de l'émission « en balade dans le Poitou » la radio France bleu Poitou souhaite mettre en avant la commune de Limalonges. Pour cela il faut 3 personnes qui puissent présenter la commune :
 - Madame la maire, ou un conseiller pour répondre à cette question "pourquoi fait-il si bon vivre" à Limalonges ? Présentation du cadre géographique,

attractivité des entreprises, des associations, des équipements sportifs et pédagogiques....

- une personne qui puisse nous parler de l'Histoire de la commune, d'un personnage historique, d'un fait historique, d'un patrimoine naturel ou bâti d'exception
- enfin, un commerçant, un artisan, une association à mettre en avant parce que récemment créé ou installé, ou au contraire parce que c'est une
- institution, un coup de main pour aider un commerce ou un atelier en difficulté.

Le conseil propose avant tout, d'écouter une des émissions, et si cela convient, de les appeler pour fixer une date et ensuite former un groupe en invitant éventuellement des habitants de la commune à participer à ce groupe de travail.

Jean-Marc NIOT quitte la salle à 22 h 48

8. Vaccination des + de 75 ans : Milica Bonnissseau demande s'il est possible de faire le nécessaire pour contacter les personnes de + de 75 ans pour les aider à la prise de rendez-vous et au transport en ce qui concerne la vaccination anti-covid. Gaëlle Hauwaert intervient en disant que chaque conseiller peut rendre visite à ces personnes autour de chez lui. C'est ce qu'elle-même a fait en proposant son aide à ses voisins sans avoir de consigne de la mairie.
Nathalie Léoment propose de faire une réunion « commission sociale » pour se « répartir » la liste des personnes vulnérables.
Didier Machy propose aussi de faire la communication concernant les nouvelles informations : aide à la prise de rendez-vous et transport par les aides ménagères pour les bénéficiaires de l'allocation personnalisée à l'autonomie (APA) ou la prestation de compensation du handicap (PCH)...
9. EHPAD : Didier Machy prend la parole en disant qu'un manquement à l'EHPAD de Limalonges lui avait été signalé par une famille. Il est encore trop tôt pour en parler, nous attendons le courrier de cette famille.
10. Marie-Thérèse Grimaud demande si le remplacement d'Isabelle Meunier à la salle des fêtes avait été pourvu. Pour le moment, non, une offre d'emploi va être affichée dans les villages.
11. Nadia Bouyer fait un petit résumé de leur formation (avec Nathalie Léoment) sur la gestion des cimetières. La commission « bâtiments » étudie la réfection du mur d'enceinte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23 h 22